

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Nombre de membres :</b></p> <p>En exercice : 33</p> <p>Présents : 27 Représentés : 6</p> <p>Qui ont pris part à la délibération : 33</p> <p>Date de la convocation : 10/04/2026</p> <p>Date d'affichage : 20/04/2026</p>	<p>de la commune de COGOLIN Séance EXTRAORDINAIRE du vendredi 24 AVRIL 2026</p> <p>L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 19h00, le conseil municipal extraordinaire de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au <b>CENTRE MAURIN DES MAURES</b>, sous la présidence de Madame Isabelle FARNET RISSO maire,</p> <p><b>PRESENTS :</b> Rodolphe EPINEAU - Sandra DAVAL - Nicolas FOURNAUX - Patricia ACQUATELLA - Nicolas PATACCHINI - Bernadette BOUCQUEY - Serge FINTZEL - Caroline SINGER - Katia DONJEAN - Ingrid GAILLET - Michel MEDE - Isabelle PLATRIEZ - Eric MOREAU - André THIRIOT - Cécile BAFFETTI - Isabelle MELLANO - André VERRIEUX - Bénédicte FRERET - Didier PARE - Séverine GANDIA - Erick TROUGNAC - Pierre-Yves TIERCE - Caroline BOROWIEC - Alain MARCHAIS - Malika OUAREZKI - Arnaud FERRARO -</p> <p><b>POUVOIRS :</b> Patrice DI PAOLO à André THIRIOT Mohamed MERAKCHI à Nicolas FOURNAUX Esmeralda PIERQUIN à Isabelle FARNET RISSO Marc CAYROL à Séverine GANDIA Amandine CLAURE à Alain MARCHAIS Gilles LE CAM à Pierre-Yves TIERCE</p> <p><b>SECRÉTAIRE de SÉANCE :</b> Sandra DAVAL</p>
--	--

Madame le Maire déclare,

Mesdames, Messieurs les élus du conseil municipal,  
Monsieur le Cépoun,  
Monsieur le Président de l'association des Amis de la Bravade,  
Monsieur le Capitaine de Ville sortant,  
Monsieur le Curé,

Mesdames, Messieurs,  
Chères Cogolinoises, Chers Cogolinois,

**N° 2026/04/24-01**

## **NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2026 – MONSIEUR Olivier TOURTIN**

C'est avec une grande fierté, mais aussi une émotion toute particulière, que je préside aujourd'hui ce conseil municipal extraordinaire, consacré, comme le veut notre tradition, à la nomination officielle du Capitaine de Ville, à l'occasion de la 28<sup>e</sup> édition de la Bravade de Saint-Maur.

Ce moment revêt pour moi une importance toute singulière.

En tant que nouveau maire d'une commune qui m'est profondément chère, mais aussi en raison de l'histoire qui lie ma famille aux Bravades depuis de nombreuses années : je ressens ici un attachement personnel fort, qui vient renforcer encore mon engagement au service de notre ville.

Ces Bravades, héritées d'une longue tradition, sont profondément ancrées dans notre identité. Elles sont bien plus que de simples célébrations : elles incarnent notre mémoire collective, notre attachement à nos racines, et cet esprit de transmission qui unit les générations Cogolinoises.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour un moment solennel : la nomination officielle de notre Capitaine de Ville, Monsieur Olivier TOURTIN, présenté par le Cépoun, Monsieur Robert CERESOLA.

Je tiens également à saluer chaleureusement Monsieur Aimé ROSSO, Capitaine de Ville sortant, qui a exercé ses fonctions avec engagement et dignité, ainsi que l'ensemble de son Etat-major.

Être Capitaine de Ville, ce n'est pas seulement porter un titre.

C'est incarner des valeurs essentielles : le sens du devoir, l'engagement envers la communauté, la disponibilité et l'esprit de rassemblement.

C'est être un repère, un relais, et un acteur du lien qui unit les habitants de Cogolin.

Cette fonction s'inscrit dans une continuité, dans une histoire vivante, où chaque Capitaine contribue à faire vivre nos traditions, tout en les inscrivant dans le présent.

Monsieur Olivier TOURTIN, par son implication, son sérieux et son attachement profond à notre commune, a su démontrer qu'il possède toutes les qualités nécessaires pour assumer cette responsabilité avec dignité et efficacité.

Son parcours et son investissement témoignent d'une volonté sincère de servir l'intérêt collectif et de contribuer activement à la vie de notre ville.

Comme Aimé ROSSO, il est issu du monde sportif et associatif qui illustre l'esprit d'équipe, le respect, mais aussi la capacité à rassembler.

À travers cette nomination, nous reconnaissons ses compétences, et lui faisons confiance pour représenter et accompagner les Cogolinois au quotidien, dans le respect de notre histoire et de nos traditions.

Je souhaite également souligner le choix qui a été fait par Monsieur TOURTIN de s'entourer de personnes qui incarnent, elles aussi, l'engagement au service de notre commune.

Il a ainsi choisi comme Major son frère, Christophe, qui a œuvré pendant de nombreuses années au service des sports de la commune, laissant le souvenir d'un homme dévoué et profondément investi.

N° 2026/04/24-01

## NOMINATION DU CAPITAINE DE VILLE 2026 – MONSIEUR Olivier TOURTIN

À ses côtés, en tant que Porte-enseigne, il a choisi son neveu Thibaud, symbole de cette transmission entre les générations, si chère à nos traditions.

Monsieur TOURTIN, nous savons pouvoir compter sur votre engagement, votre sens de l'écoute et votre détermination pour mener à bien les missions qui vous sont confiées et devenir un pilier supplémentaire dans la cohésion et le dynamisme de notre belle ville.

Nous allons maintenant procéder au vote à main levée pour la nomination du Capitaine de Ville. Mesdames et Messieurs les élus, mes chers collègues, je vous propose de nommer, Monsieur Olivier TOURTIN, Capitaine de Ville des Bravades 2026.

Je déclare : Monsieur Olivier TOURTIN, Capitaine de Ville des Bravades 2026, Christophe TOURTIN, son Major et Thibaud TOURTIN, son Porte-enseigne.

Au nom du conseil municipal, des Cogolinoises et des Cogolinois, je vous adresse mes plus sincères félicitations et vous souhaite pleine réussite dans vos fonctions.

Vive Cogolin,  
Vive nos traditions,  
Et vive notre engagement collectif au service de tous.

Je déclare donc officiellement nommés :

- Monsieur Olivier TOURTIN, Capitaine de Ville 2026,
- Monsieur Christophe TOURTIN, Major,
- Monsieur Thibaud TOURTIN, Porte-enseigne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à l'**UNANIMITE**.

Le maire,



Isabelle FARNET RISSO



Le secrétaire,



Sandra DAVAL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours Citoyens », accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).